



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 117 et 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Administration de la justice
à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies

Prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, présentées en application de la résolution 61/261 de l'Assemblée générale

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/61/891). Il a rencontré à cette occasion le Secrétaire général adjoint à la gestion, l'Ombudsman et divers représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des éclaircissements et des renseignements supplémentaires.

2. Dans sa résolution 61/261, l'Assemblée générale a décidé que la mise en place du nouveau système d'administration de la justice serait réalisée en janvier 2009 au plus tard. Elle a prié le Secrétaire général de veiller, pendant la période de transition et en attendant que le nouveau système entre en fonction, à ce que les commissions paritaires de recours, les comités paritaires de discipline, le Tribunal administratif des Nations Unies et les autres organes, s'il y avait lieu, continuent de fonctionner jusqu'à ce que le nouveau système soit opérationnel, afin de vider toutes les affaires dont ils étaient saisis (par. 29 à 31). Elle a demandé au Secrétaire général une série de rapports supplémentaires pour sa soixante-deuxième session (par. 32 et 33).



Enfin, elle l'a prié de lui présenter à titre prioritaire, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session, un rapport sur les ressources nécessaires à l'application de la résolution (par. 34).

3. Le rapport que le Secrétaire général a présenté sur ce dernier point contient des demandes de ressources additionnelles pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 dans trois grands domaines : a) le règlement des affaires en cours et en attente avant janvier 2009; b) le renforcement immédiat du Bureau de l'Ombudsman; c) les préparatifs de la mise en place du nouveau système.

4. Selon le Secrétaire général, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires de l'ordre de 1,9 million de dollars pour les six derniers mois de l'exercice en cours (1^{er} juillet-31 décembre 2007). Elles couvriraient essentiellement les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour que le Groupe des conseils résorbe l'arriéré et règle les nouvelles affaires, les dépenses du secrétariat des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline du Siège et de Genève, et du Groupe du droit administratif, ainsi que les services de conférence, 11 postes nouveaux (3 D-1, 3 P-5, 5 agents des services généraux) pour les bureaux des ombudsmans régionaux de Genève, de Nairobi et de Vienne, et la dotation en personnel de la Division de la médiation. Le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général entend faire face au surcroît de dépenses de 2006-2007 avec les ressources dont il dispose [voir également A/61/891, par. 55 b) et c)]. Il sera fait état des dépenses effectivement engagées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

5. Le Comité consultatif constate que les ressources nécessaires à l'exécution des projets en 2008-2009 et les ressources supplémentaires qui n'ont pas été demandées au titre du budget actuel s'élèvent au total à 6,8 millions de dollars. Le Secrétaire général indique que les ressources nécessaires à la reconduction des projets en 2008-2009 seront incorporées dans les prévisions initiales de dépenses au moment où sera adopté le budget-programme en décembre 2007 [ibid., par. 55 d)]. **Le Comité consultatif se propose de revenir sur les demandes concernant l'exercice biennal 2008-2009 au moment où il sera saisi du projet de budget-programme correspondant. Par conséquent, les observations et recommandations qui suivent ne portent que sur les prévisions révisées de l'exercice biennal 2006-2007.** Le Comité consultatif ne traite pas dans le présent rapport des propositions pour lesquelles le Secrétaire général demande des ressources supplémentaires pour 2008 seulement, dont celles qui concernent l'arriéré du Tribunal administratif des Nations Unies et le Cabinet du Secrétaire général (ibid., par. 21 à 35) et les activités liées à la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la justice (ibid., par. 47 à 50).

II. Règlement des affaires en cours et résorption de l'arriéré avant la fin de l'exercice biennal 2006-2007

6. Pour le semestre 1^{er} juillet-31 décembre 2007, un montant supplémentaire de 765 700 dollars est demandé pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un montant de 25 000 dollars est demandé pour les frais de fonctionnement, en raison du surcroît d'activité qu'impliquent le règlement des affaires en cours et la résorption de l'arriéré avant la mise en place du nouveau

système. Le Comité pense lui aussi qu'il faut résorber les arriérés et faire en sorte que le dépôt des affaires nouvelles ne se traduise ni par l'aggravation du retard ni par la dégradation des garanties judiciaires (*ibid.*, par. 30 et 31). Il recommande donc d'approuver les ressources demandées pour 2007, en rappelant que le Secrétaire général a indiqué que les besoins dont il s'agit seraient satisfaits grâce aux crédits déjà ouverts pour 2006-2007 (voir ci-dessus par. 4). Il reconnaît également qu'il faut prévoir encore de nouvelles ressources pour 2008. Il examinera les besoins d'ensemble lorsqu'il étudiera les divers chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les ressources additionnelles demandées pour 2008 seront révisées à la lumière de l'évolution des arriérés.

7. Le tableau qui suit présente le détail des ressources demandées pour les différents aspects du projet.

(En dollars des États-Unis)

	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Frais de fonctionnement, fournitures et matériel</i>
Groupe des conseils	81 500	4 700
Secrétariat de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline du Siège	103 600	6 600
Secrétariat de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline de Genève	68 900	10 000
Groupe du droit administratif	86 000	3 700
Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	425 700	–

Groupe des conseils

8. Des ressources supplémentaires sont demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour six mois de travail d'un fonctionnaire P-4 venant renforcer l'effectif actuel du Bureau du Groupe des conseils de New York, dans le cadre de l'effort général entrepris pour respecter les délais de la procédure de recours, résorber un arriéré de 100 affaires et régler le surcroît d'affaires à prévoir en 2007. À sa demande, le Comité a obtenu des renseignements supplémentaires sur les affaires déposées et réglées depuis 2004, ainsi que des projections pour 2007 et 2008 (voir annexe I). L'augmentation prévue du nombre d'affaires – qui devrait passer de 294 en 2006 à 332 en 2007 et à 375 en 2008 – découlait, a-t-il appris, de l'hypothèse que se poursuivrait la tendance à une augmentation annuelle de 13 % en moyenne constatée en 2004 et 2006.

9. Le Comité fera observer à ce propos que l'Assemblée générale a décidé aux paragraphes 23 et 24 de sa résolution 61/261 que les fonctionnaires continueraient de bénéficier d'une aide juridique et qu'elle a soutenu le renforcement d'un bureau d'aide juridique professionnelle aux fonctionnaires. Elle a également invité à nouveau les représentants du personnel à examiner plus avant la possibilité de créer à l'Organisation un mécanisme financé par le personnel qui permette d'assurer à celui-ci des services d'aide et d'appui juridiques, les représentants du personnel

ayant toute latitude pour consulter le Secrétaire général. Le Groupe de la refonte a effectivement recommandé la création d'un bureau d'aide juridique professionnelle, mais il a aussi déclaré que cette initiative ne devait pas empêcher d'anciens fonctionnaires du système des Nations Unies à la retraite qui étaient des juristes qualifiés de servir à titre bénévole au Groupe des conseils pour soutenir au besoin les conseils à plein temps (A/61/205, par. 108). **Le Comité consultatif ne doute pas que le rapport que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général sur cette question (résolution 61/261, par. 32) sera rédigé à titre prioritaire.**

Secrétariat de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline du Siège

10. Selon le paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, il faudra prévoir des crédits additionnels pour financer pendant six mois des services de personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un administrateur de la classe P-3 et un agent des services généraux, pour respecter les délais des procédures de recours et résorber l'arriéré d'affaires en instance, comme en a décidé l'Assemblée générale aux paragraphes 29 à 31 de sa résolution 61/261. À sa demande, le Comité a reçu des renseignements supplémentaires sur l'arriéré des recours et des dossiers disciplinaires et sur le volume d'affaires à attendre en 2007, renseignements qu'il reproduit à l'annexe I. Si l'on en croit les tendances actuelles, il faut s'attendre à 80 recours, 20 demandes de suspension et 20 affaires disciplinaires en 2007. Avec les ressources dont elle dispose actuellement, la Commission paritaire de recours pense pouvoir régler 60 recours, 20 demandes de suspension et 20 affaires disciplinaires en 2007. Autrement dit, il y aura, entre la fin de 2006 et la fin de 2007, une augmentation nette de l'arriéré, qui passera de 93 à 113 recours et de 26 à 31 affaires disciplinaires.

Secrétariat de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline de Genève

11. Au paragraphe 16 de son rapport, le Secrétaire général demande des ressources supplémentaires en personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit un administrateur de la classe P-3, afin principalement de résorber l'arriéré. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que la Commission paritaire de recours et le Comité paritaire de discipline pourraient régler les affaires déposées en 2006 avec leur dotation en personnel actuelle. De plus amples renseignements sur le nombre d'affaires qui devraient être déposées et réglées en 2007 et 2008 figurent à l'annexe I.

Groupe du droit administratif

12. Conformément aux mesures de transition prévues aux paragraphes 29 à 31 de la résolution 61/261, le Secrétaire général demande comme personnel temporaire (autre que pour les réunions) un administrateur de la classe P-4 pendant six mois pour que le Groupe du droit administratif puisse régler avec diligence toutes les affaires dans l'année où il les reçoit et que toutes les affaires en cours soient vidées avant le 31 décembre 2008. La charge de travail du Groupe en 2006 et les projections pour 2007 figurent au tableau 2 du rapport du Secrétaire général.

Affaires de l'Assemblée générale et gestion des conférences

13. Selon le paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général, le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fera paraître, en français et en anglais, les jugements rendus par le Tribunal administratif entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2008. Un montant supplémentaire de 425 700 dollars est demandé pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de traiter les 65 dossiers qui devraient être déposés en 2007, traitement qui comprend l'édition, la traduction et le traitement de texte. Le Secrétaire général indique également que le Département traite en moyenne une soixantaine d'affaires par an lorsque sa capacité de production le permet.

III. Renforcement du Bureau de l'Ombudsman

Bureau de l'Ombudsman

14. Des sommes additionnelles d'un montant de 223 800 dollars sont demandées pour le Bureau de l'Ombudsman. Le Secrétaire général propose de créer plusieurs postes pour renforcer les bureaux des ombudsmans de Genève, Nairobi et Vienne à compter du 1^{er} juillet 2007, à savoir :

- a) Un poste D-1 pour l'ombudsman régional, à Genève;
- b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif, à Genève;
- c) Un poste P-5 pour l'ombudsman régional, à Vienne;
- d) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif, à Vienne;
- e) Un poste D-1 pour l'ombudsman régional, à Nairobi;
- f) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif, à Nairobi.

15. Le Comité consultatif rappelle que la question de la dotation en personnel des bureaux des ombudsmans régionaux se pose depuis un certain temps. Dans sa résolution 59/283, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions propres à renforcer le Bureau de l'Ombudsman de sorte que les fonctionnaires en poste dans les différents lieux d'affectation y aient plus facilement accès. En réponse, le Secrétaire général a proposé (A/60/303) de créer à Genève, Vienne et Nairobi trois bureaux d'ombudsman placés sous l'autorité d'un fonctionnaire de la classe D-1. Le Comité consultatif a jugé que cette proposition devait être reformulée et qu'il fallait réfléchir aux moyens d'assurer les services au personnel sans créer automatiquement de nouveaux postes, en tenant pleinement compte des propositions déjà faites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7/Add.1, par. 5). Par la suite, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général aux paragraphes 7 et 8 de sa résolution 60/246 de tirer parti des arrangements expérimentaux concernant 50 postes (résolution 58/270, par. 14) pour pourvoir les trois postes de la classe D-1 demandés pour les ombudsmans régionaux. Cependant, dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007 (A/61/593, par. 36), le Secrétaire général a fait savoir que la recherche des trois postes D-1 en question était restée

vaine. L'Assemblée générale s'est dite inquiète que les postes n'aient pas été pourvus et a demandé à nouveau au Secrétaire général de donner rapidement suite au paragraphe 8 de sa résolution 60/246 (résolution 61/252, sect. VIII, par. 3). Dans la note (A/61/758) dans laquelle il commentait le rapport du Groupe de la refonte (A/61/205), le Secrétaire général a proposé de créer trois bureaux régionaux d'ombudsman et de les doter des ressources nécessaires. Dans sa résolution 61/261 (par. 12 et 13), l'Assemblée générale a décidé d'instituer un Bureau de l'Ombudsman unique, intégré et décentralisé pour le Secrétariat de l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies, et prié une nouvelle fois le Secrétaire général de dégager trois postes pour le Bureau de l'Ombudsman à Genève, Vienne et Nairobi.

16. Comme on l'a dit, le Secrétaire général demande la création de six nouveaux postes pour les bureaux des ombudsmans régionaux. **Le Comité consultatif constate que les efforts qu'a entrepris le Secrétaire général à la demande de l'Assemblée générale (résolution 61/261, par. 13) pour dégager trois postes à l'intention des ombudsmans régionaux n'ont pas abouti. Comme il est important que les fonctionnaires en poste ailleurs qu'au Siège aient accès aux services de l'Ombudsman, le Comité consultatif recommande de créer les postes demandés à titre de postes temporaires financés grâce aux crédits prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007.**

Division de la médiation

17. Le total des ressources demandées pour la Division de la médiation en 2006-2007 s'élève à 410 500 dollars. Le Secrétaire général propose de créer à compter du 1^{er} juillet 2007, conformément aux dispositions du paragraphe 16 de la résolution 61/261 de l'Assemblée générale et aux recommandations du Groupe de la refonte, les postes suivants :

- a) Un poste D-1 pour le médiateur en chef;
- b) Deux postes P-5 pour des médiateurs hors classe;
- c) Deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).

18. L'Assemblée générale se souviendra peut-être que, dans une déclaration faite à la Cinquième Commission avant l'adoption de la résolution 61/261, le Secrétariat a fait savoir qu'à son avis le paragraphe 16 concernant la création de la Division de la médiation n'aurait pas d'incidences financières et que l'Assemblée générale serait informée en détail des ressources à prévoir à sa soixante-deuxième session, dans le contexte du rapport demandé au paragraphe 32 de la résolution. **Comme la résolution 61/261 a été adoptée par l'Assemblée générale après cette déclaration, le Comité consultatif reviendra sur la question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.**

Bureau des services centraux d'appui

19. Le Comité consultatif constate que l'adoption des propositions ci-dessus se traduira par l'inscription de ressources supplémentaires au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'achat de mobilier de bureau (28 700 dollars), la location et l'entretien des locaux

et les travaux ponctuels d'aménagement des bureaux, pour un montant estimé au total à 108 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007.

IV. Conclusion

20. **Les décisions que l'Assemblée générale doit prendre à propos des prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 faisant suite à sa résolution 61/261 sont exposées aux paragraphes 55 a), b) et c) du rapport du Secrétaire général (A/61/891). Les recommandations du Comité consultatif figurent aux paragraphes 6, 16 et 18 ci-dessus. Pour ce qui est du paragraphe 55 d) du rapport du Secrétaire général, les demandes concernant l'exercice biennal 2008-2009 devraient être examinées dans le contexte du projet de budget-programme.**

Annexe

Volumes de travail, arriérés et projections pour 2007-2008

Groupe des conseils

<i>Année</i>	<i>Affaires en instance en début d'année</i>	<i>Affaires déposées</i>	<i>Affaires réglées</i>	<i>Affaires en instance en fin d'année</i>
2004	147	224	234	137
2005	137	266	233	170
2006	170	294	233	231
2007	231	332	–	–
2008	–	375	–	–

Commission paritaire de recours du Siège

<i>Année</i>	<i>Affaires en instance en début d'année</i>	<i>Affaires déposées</i>	<i>Affaires réglées</i>	<i>Affaires en instance en fin d'année</i>
2004	107	285 ^a	92	300
2005	300	99	83	316
2006	316	108	331 ^a	93
2007	93	100	80	113
2008	113	100	80	133

^a Y compris 233 affaires qui auraient pu prendre la forme d'un recours collectif contre la décision de ne pas convertir des nominations en engagements permanents, et être regroupées en un seul dossier. En 2006, les parties sont convenues de présenter ces 233 affaires directement au Tribunal administratif.

Comité paritaire de discipline du Siège

<i>Année</i>	<i>Affaires en instance en début d'année</i>	<i>Affaires déposées</i>	<i>Affaires réglées</i>	<i>Affaires en instance en fin d'année</i>
2004	7	10	6	11
2005	11	22	14	19
2006	19	24	17	26
2007	26	25	20	31

Commission paritaire de recours de Genève

<i>Année</i>	<i>Affaires en instance en début d'année</i>	<i>Affaires déposées^a</i>	<i>Affaires réglées</i>	<i>Affaires en instance en fin d'année</i>
2007	33	30	34	29
2008	29	24	35	18

^a Y compris les demandes de suspension.

Comité paritaire de discipline de Genève

<i>Année</i>	<i>Affaires en instance en début d'année</i>	<i>Affaires déposées</i>	<i>Affaires réglées</i>	<i>Affaires en instance en fin d'année</i>
2007	13	8	17	4
2008	4	8	12	0
